

RÉUNION DE VISITE DES TRAVAUX  
DU 15 MARS 2023

---

## I – Généralités :

Démarrage des travaux d'abattage et de taille : lundi 6 mars 2023

La première tranche de travaux d'abattage 2023 s'étend de La Grenouillère jusqu'au droit de l'avenue du Colifichet. Ce linéaire est conforme à la première tranche de travaux 2023 prévue par VNF : abattage et confortement de la digue. Les zones rouge et bleue sont rigoureusement respectées au niveau des abattages.

La zone d'étude du Cabinet APE s'est étendue sur environ 800 ml (de portillon à portillon VNF) et est composée d'une seule station « ripisylve ». Les arbres de cette zone ont fait l'objet d'un examen sanitaire et mécanique qui a consisté à marquer à la peinture rouge, selon une codification définie lors du passage du Cabinet APE le 28 novembre 2022, les arbres dépérissants, dangereux, tarés, etc. Ce point est précisé ici pour clarifier la superposition des marquages rouges au sein de la zone bleue où les arbres à conserver sont marqués d'un point rempli en bleu « ● ».

Le marquage contradictoire réalisé conjointement avec le Cabinet GEO-SEVE s'est fait uniquement sur le linéaire concerné par les futurs travaux soit 630 ml ce qui traduit ici un nombre d'arbres moins important par rapport à l'étude initiale du Cabinet APE qui s'étendait de portillon à portillon VNF au sein de la zone rouge comme bleue (de la Seine jusqu'au chemin en sommet de digue).

Le marquage s'est donc fait conjointement avec le cabinet d'ingénierie du végétal de VNF (GEO-SEVE) et le Cabinet APE qui est le cabinet d'ingénierie du végétal de la Ville de Croissy-sur-Seine (Cf. Délibéré de la réunion de travail et contradictoire du mercredi 07 décembre 2022).

Les arbres à conserver et à préserver de la zone bleue selon le plan de SAFEGE ont fait l'objet d'un recensement différencié et d'un repérage in situ par marquage discret à la peinture forestière bleue sur la face Nord des troncs. **Les peintures de marquage sont de type « FLUO Marker forestier SOPPEC ». Fluo Marker +® est sans CFC, sans HCFC, sans solvants chlorés, sans toluène, sans cadmium ni plomb. Le respect de l'environnement est une priorité lors de nos interventions.**

## **Marquage sanitaire et sécuritaire des arbres – Cf. Rapport du Cabinet APE du 7 décembre 2022**

Les sujets qui nécessitent un élagage d'entretien en urgence sont marqués à la peinture rouge d'un point rempli « ● ».

Les végétaux qui imposent une surveillance sanitaire et/ou mécanique régulière sont marqués à la peinture rouge d'un triangle « ▲ ».

Les arbres à abattre en urgence sont marqués à la peinture rouge d'une croix « + ».

## **II – Déroulement des travaux :**

1. Les travaux d'abattage réalisés par l'entreprise BELBEOC'H sont conformes à la première tranche de travaux VNF pour **l'année 2023**. Ces abattages respectent rigoureusement la zone rouge et la zone bleue dans laquelle nous retrouvons sans faille les arbres à conserver qui sont marqués d'un point rempli en bleu « ● » (Cf. marquage GEO-SEVE + APE des 11 & 12 janvier 2023).
2. Les plantes invasives (Buddleia de David, etc.) de cette première tranche sont supprimées en plein (coupe rase), les déchets conditionnés sur la berge dans des conteneurs souples de type *big bag* ont été évacués par barge. L'entreprise SETHY (sous-traitant de l'entreprise Belbeoc'h) est en charge des plantes invasives et de leur éradication. Les souches de ces plantes invasives seront retirées lors du terrassement à venir pour le confortement de la digue (LOT 2).
3. Les quelques arbres dont un très gros Peuplier ont été abattus par démontage et rétention. Le protocole d'écologie adapté pour bien statuer sur les niches écologiques et ornithologiques, etc. a été levé par l'écologue à la suite de l'opération d'abattage, les produits ont donc pu être évacués par barge.
4. Les produits d'abattage de cette première tranche stockés sur la berge ont tous été évacués par barge, **les travaux d'abattage de cette première tranche 2023 ont été réceptionnés par VNF le 15 mars 2023.**

5. Comme indiqué par Monsieur Gabin GRAF dans son message électronique du 15 mars 2023 au soir, un Erable sycomore marqué d'un point bleu (arbre à conserver) et sain (environ 15 cm de Ø) situé en partie amont de la digue s'est rompu à environ 2 m de hauteur à la suite des conditions météorologiques violentes du vendredi 10 mars 2023. Le houppier (partie supérieure) de cet Erable est encroué dans les couronnes d'arbres implantés sur l'autre versant de la digue, de l'autre côté du chemin de crête (Cf. photos ci-après). **Cet arbre dangereux en cours de rupture est à abattre et à évacuer de toute urgence. Cette opération est réalisée le jeudi 16 mars 2023 par l'entreprise Belbeoc'h.**
6. Sur la zone d'étude du Cabinet APE qui s'étend sur environ 800 ml (de portillon à portillon VNF), la taille d'entretien est conforme aux préconisations mentionnées dans notre rapport d'expertise de décembre 2022 (Cf. marquage rouge). Les chicots, les bois morts et les organes défectueux ont été purgés afin de mettre en sécurité les arbres concernés. Au sein de cette même zone, les abattages sont réalisés afin d'optimiser la sécurité des personnes et des biens (Cf. marquage rouge). **Ces travaux ont été réceptionnés par VNF le 15 mars 2023.** À la suite de l'étude et des marquages en rouge (travaux sanitaires et sécuritaires de portillon à portillon VNF) du Cabinet APE du 28 novembre 2022, un gros Peuplier marqué d'un point rempli rouge « ● » reste à tailler pour retirer les bois morts et les axes défectueux (arrachements, etc.). **Cette opération est réalisée le jeudi 16 mars 2023 par l'entreprise Belbeoc'h. Les produits de taille seront immédiatement évacués par barge.**
7. Ces travaux d'élagage sont conformes aux modalités d'une taille raisonnée dite « douce ».
8. Les produits résultant de la taille sont évacués vers un centre de recyclage par barge.
9. L'entreprise BELBEOC'H a procédé au nettoyage du chantier à l'avancement. La signalisation et la protection est conforme aux exigences et au cahier des charges de VNF.

### **III – Prochaine réunion de chantier (préparation LOT 2) :**

En vue de l'attribution du marché LOT 2 (Génie civil) qui est en cours d'analyse, il est prévu que les travaux de confortement de la digue commencent **en mai ou juin 2023** selon les informations de Monsieur Gabin GRAF d'hier. Un planning de travaux est nécessaire et attendu dès l'instant où l'attributaire du marché sera désigné par VNF et connu. **Une réunion préparatoire au démarrage du chantier LOT 2 (Génie civil) avec tous les acteurs de ce projet est indispensable suffisamment en amont du lancement des travaux de confortement de la digue. La présence de la Ville de Croissy-sur-Seine et des représentants du collectif sera obligatoire. Les dernières pièces cartographiques et/ou techniques de SAFEGE s'il y en a et s'il y a des modifications liées à la faisabilité et à l'exécution des futurs travaux de terrassement, de confortement, d'enrochement, etc. devront être connues à l'avance pour la meilleure tenue de cette future réunion préparatoire.**

**Frédéric BIZIERE**

Gérant

Expert Conseil en Arboriculture Ornementale

Expert Judiciaire Près la Cour d'Appel de Rennes





***Erable sycomore d'environ 15 cm de diamètre sur la partie amont de la digue. Cet arbre s'est rompu à environ 2 m de hauteur à la suite des conditions météorologiques violentes du vendredi 10 mars 2023, son houppier est encroué dans les sujets de l'autre versant de la digue au-dessus du chemin de crête. Cet Erable sycomore dangereux est à abattre et à évacuer de toute urgence.***